



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 7 décembre 2022

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 7 décembre 2022, à 20 heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 23 novembre 2022
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 23 novembre 2022
5. Poste de la Sûreté du Québec – Entretien ménager – Octroi du contrat
6. Ministère du Transport et de la Mobilité durable – Transport collectif et adapté – Tarifs et horaires 2023 - Adoption
7. Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil en 2023
8. Adoption des dépenses du mois de novembre 2022
9. Horaire du bureau pendant la période des Fêtes
10. Correspondance
11. Varia
12. Période de questions
13. Levée de la réunion

### 2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Résolution 2022-12-155

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, le point Varia demeurant ouvert par ailleurs.

### 3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 23 novembre 2022

#### Résolution 2022-12-156

**Sur proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyé** par M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 23 novembre 2022 tel que déposé.

### 4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 23 novembre 2022



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal de la séance tenue le 23 novembre 2022.

### 5• Poste de la Sûreté du Québec – Entretien ménager – Octroi du contrat

#### Résolution 2022-12-157

**Attendu que** la MRC a demandé des soumissions pour l'entretien ménager commercial du poste de la Sûreté du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025 ;

**Attendu que** la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, une seule proposition, laquelle s'est avérée conforme aux exigences édictées dans le devis d'appel d'offres ;

**Attendu que** la proposition soumise a été évaluée par un comité composé de l'adjointe administrative et de la directrice générale de la MRC ;

**Attendu que** Service ménager Martine Tremblay enr. a présenté une soumission aux prix ci-après indiqués :

Entretien ménager commercial				
	Nombre d'heures / an (A)	Taux horaire (B)	Coûts – Produits entretien et approvisionnement (C)	Total (A X B) + C
1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023	676	22,75 \$	1 300 \$	16 679 \$
1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024	676	23,00 \$	1 300 \$	16 848 \$
1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025	676	23,25 \$	1 400 \$	17 117 \$
Sous-total (excluant les taxes applicables)				50 644 \$

**En conséquence, sur proposition** de M. Jean Lapointe, appuyée par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer un contrat de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025 à Service ménager Martine Tremblay enr. pour l'entretien ménager commercial du poste de la Sûreté du Québec pour une somme de 50 644 \$ (plus les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 2 décembre 2022.

### 6• Ministère du Transport et de la Mobilité durable – Transport collectif et adapté – Tarifs et horaires 2023 - Adoption

#### Résolution 2022-12-158

**Considérant que** les MRC de L'Île-d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré ont confié l'organisation et la gestion du service de transport collectif et adapté à Développement Côte-de-Beaupré (CLD) sur leurs territoires ;

**Considérant que** Développement Côte-de-Beaupré organise, sous la dénomination sociale de PLUmobilis - Organisateur de déplacements, le transport collectif et adapté ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

**Considérant que** Développement-Côte-de-Beaupré offre les services de transport adapté et de transport collectif régional par l'entremise de PLUmobile depuis 2011 et que les MRC appuient financièrement PLUmobile - Organisateur de déplacements ;

**Considérant** l'article 48.24 de la *Loi sur les transports, RLRQ, c. T-12* ;

**En conséquence**, sur **proposition** de M. Jean Lapointe, **appuyé** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité d'adopter** :

La grille tarifaire 2023 pour le territoire de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans :

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur de la MRC (adapté et collectif)	4,00 \$
Déplacements à l'extérieur de la MRC (Externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur de la MRC (Externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

L'horaire 2023 pour le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans:

- L'horaire pour 2023 comprend 3 départs le matin à 5h30, 7h00 et 8h05, et 3 départs en après-midi à 13h03, 16h05 et 16h40. Les départs de 8h05, 13h30 et 16h05 sont accessibles aux usagers en transport adapté.
- Tous les départs comprennent un passage dans chaque municipalité et mènent les usagers à ces destinations sur le territoire de la ville de Québec, notamment : Avenue D'Estimauville, Cégep de Limoilou, Gare du Palais, Hôtel-Dieu, Carré d'Youville, Place Fleur de Lys, Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRD PQ), École Louis-Jolliet, Hôpital Saint-François-D'Assise, Galeries Charlesbourg, Hôpital de l'Enfant-Jésus, Radiologie Mailloux, Centre Nouvel-Horizon et Promenades Beauport.
- Il s'agit d'un service de transport sur demande, les usagers devant réserver la veille de leur déplacement avant 15h00. Les usagers montent à bord du minibus directement à leur résidence. Pour les usagers en transport collectif n'habitant pas sur le chemin Royal, ils se déplacent à l'intersection la plus près de leur résidence.

### 7. Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil en 2023

#### Résolution 2022-12-159

**Sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil en 2023, tel que déposé.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

### 8• Adoption des dépenses du mois de novembre 2022

#### Résolution 2022-12-160

Sur proposition de M. Yves Coulombe, appuyé par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de novembre 2022, lesquelles s'élèvent à 510 780,63 \$.

### 9• Horaire du bureau pendant la période des Fêtes

#### Résolution 2022-12-161

Sur proposition de M. Jean Côté, appuyé par M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** que les bureaux de la MRC soient fermés du 26 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclusivement.

### 10• Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

### 11• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

### 12• Période de questions

Aucune question n'est posée.

### 13• Levée de la réunion

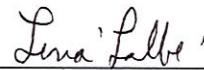
#### Résolution 2022-12-162

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h08.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 25 janvier 2023 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.



Chantale Cormier  
Directrice générale-Greffière-trésorière



Lina Labbé  
Préfète